



Evolution tarifaire au 1^{er} février

FLX13600303202086-07TPE01

SARL PHE CONSEIL 8 RUE DES CORNUATTES 10100 GELANNES

NANTES, le 16/05/2023

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi de bénéficier des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) pour la fourniture en électricité de votre(vos) site(s), dont les évolutions sont déterminées par les pouvoirs publics conformément à la réglementation.

Dans ce cadre, une évolution des prix des TRV est mise en œuvre à compter du 1^{er} février 2023. A travers ce courrier, nous souhaitons vous aider à mieux comprendre cette évolution.

Détermination initiale des prix pour les TRV

Les barèmes des TRV sont établis par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) et proposés aux ministres chargés de l'énergie et de l'économie, suivant une méthode de calcul dite « par empilement », c'est-à-dire par addition des coûts d'approvisionnement, des coûts d'acheminement et des coûts de commercialisation ainsi que d'une rémunération normale de l'activité de fourniture.

Le calcul de la CRE amène à une évolution du niveau moyen des TRV au 1^{er} février 2023 de + 177,52 €/MWh HT soit + 106,88 % HT pour les TRV applicables aux consommateurs finals non domestiques éligibles. Cette augmentation est principalement liée à celle des prix d'achat de l'électricité (coûts d'approvisionnement).

Limitation de la hausse du TRV à 15% en moyenne (TTC)

Afin de limiter l'exposition des clients aux évolutions des prix de marché de l'électricité dans ce contexte de hausse des prix, le TRV bénéficie depuis le 1^{er} février 2022 de mesures de soutien gouvernementales visant à en limiter la hausse à 4% en moyenne (TTC). Au travers de la loi de finances pour 2023, les pouvoirs publics ont décidé de poursuivre les mesures de soutien, telles que notamment :

- L'accise sur l'électricité, anciennement dénommée CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité) ou encore également appelée TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité), est maintenue à son niveau minimal de 1€/MWh, pour les ménages et assimilés, et de 0,5€/MWh pour les autres. Cette mesure est applicable à l'ensemble des consommateurs (particuliers et professionnels en contrat au TRV ou en offre de marché) du 1er février 2023 au 31 janvier 2024 inclus.
- Le bouclier tarifaire : ce dispositif vise à limiter la hausse des Tarifs Réglementés de Vente à 15% en moyenne (TTC) à compter du 1^{er} février 2023.

Nous vous remercions à nouveau de votre confiance et restons à votre écoute,

Votre interlocuteur commercial EDF.

EDF-SA au capital de 2 000 466 841 € Siège social : 22-30 avenue de Wagram 75382 Paris Cedex 08 - France R.C.S. PARIS 552 081 317 SIRET 552 081 317 66522 N.I.T.V.A. FR 03 552 081 317

Direction Commerciale Régionale TSA 81412 44379 NANTES CEDEX 3 Origine 2021 de l'électricité vendue par EDF: 76,9 % nucléaire, 8,6% hydraulique, 5,9% autres énergies renouvelables, 0,8 % charbon, 7,0 % gaz, 0,4 % fioul, 0,4% autres fossiles et indicateurs d'impacts environnemental sur www.edf.fr



Vos contacts

Votre interlocuteur EDF Direction Commerciale Régionale

Par courrier

Direction Commerciale Régionale TSA 81412 44379 NANTES CEDEX 3

Par internet

e-mail:edfpro@edf.fr www.edf.fr/entreprises

Par téléphone

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

09 70 82 15 73 (service gratuit + prix d'appel)

Urgence

Dépannage électricité Enedis :

09 72 67 50 10 (service gratuit + prix d'appel)

Vos informations client

Vos références

Compte de facturation : 1431676177 Compte commercial : 1-HY0M-38

Votre contrat

Offre électricité : Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option HC 12kVA

Nom du client

SARL PHE CONSEIL

Lieu de consommation

Référence acheminement : 04529377693608 8 RUE DES CORNUATTES

10100 GELANNES

FLX13600303202086-07TPE01

SARL PHE CONSEIL 8 RUE DES CORNUATTES 10100 GELANNES

Facture du 16/05/2023 n° 10173020745



Montant Hors TVA 109,80 €
Montant TVA (payée sur les débits) 18,83 €

Facture TTC 128,63 €

Montant total à payer (TTC)

128,63 €

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 10,50 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 16/06/2023 (sauf résiliation intervenue entre temps)
- Prochain relevé vers le 15/06/2023

Vérifiez les conditions d'éligibilité aux tarifs réglementés de vente d'électricité au recto de la facture.

Paiement par Prélèvement automatique

Vous serez prélevé d'un montant de 128,63 € à partir du : 31/05/2023

sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXXX 33600936001 XX

SARL PHE CONSEIL

ENVELOPPE + COURRIER DE

4/6

Document à conserver 10 ans

Détail de votre facture du 16/05/2023 n° 10173020745

Données contrat

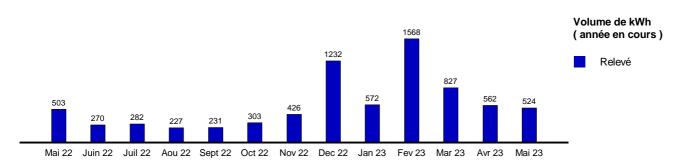
Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option HC 12kVA Réf. de votre contrat 1-BZ3-701 Prix réglementés

Souscrit depuis le 31/07/2001

Données Point de Livraison

8 RUE DES CORNUATTES 10100 GELANNES Réf Acheminement Electricité : 04529377693608

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité *	Ÿ			106,19 €	нт	
Abonnement électricité (HT)	Période		Prix unitaire HT	18,52€	Taux de TVA	
Abonnement	du 01/05/2023 au 31/05/2023		18,52 €/mois	18,52 €	5,50 %	
Consommation (HT)	Période	Conso 524 kWh	Prix unitaire HT	87,67 €	Taux de TVA	
Electricité Heures pleines	du 15/04/2023 au 14/05/2023	356 kWh	17,910 c€/kWh	63,76 €	20,00 %	
Electricité Heures creuses	du 15/04/2023 au 14/05/2023	168 kWh	14,230 c€/kWh	23,91 €	20,00 %	
* La part fixe de l'acheminement versé par EDF au gestionnaire de réseau est de 14,07 €, et la part variable est de 19,08 €						

Services	0,00 € HT
	Taux de TVA
E-Services (Espace client, Bilan annuel)	INCLUS

Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)					3,61 €	3,61 € Hors TVA	
		Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA		Taux de TVA	
	Contribution au Service Public de l'Electricité	du 15/04/2023 au 14/05/2023	524 kWh	0,10000 c€/kWh	0,52 €	20,00 %	
	Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 15/04/2023 au 15/05/2023	14 07	21 93 %	3 09 €	5 50 %	

Total Hors TVA pour ce site		109,80 € Hors TVA
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)	Assiette	18,83 €
TVA à 5,50%	21,61 €	1,19 €
TVA à 20,00%	88,19 €	17,64 €
Total TTC pour ce site		128.63 € TTC

Données de comptage

Identifiant de comptage: 849 Type de compteur: Compteur Linky

Coefficient de lecture : 100 Heures Creuses : 1H30-7H30 12H00-14H00

Acheminement : Tarif BT inf 36kVA Moyenne Utilisation HP/HC

Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA): 12,0

 Index (relevés / estimés)
 index de début
 index de fin

 Heures pleines
 20831 le 15/04/2023
 21187 le 15/05/2023

 Heures creuses
 10891 le 15/04/2023
 11059 le 15/05/2023

SARL PHE CONSEIL

Détail de votre facture du 16/05/2023 n° 10173020745

Données contrat

Données Point de Livraison

Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option 8 RUE DES CORNUATTES 10100 GELANNES HC 12kVA

Réf Acheminement Electricité: 04529377693608

Réf. de votre contrat 1-BZ3-701 Prix réglementés Souscrit depuis le 31/07/2001



Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

Les tarifs réglementés de vente d'électricité sont réservés aux clients employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels sont inférieurs à 2 M€. A défaut, vous devez souscrire une offre de marché.

Les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires d'un immeuble à usage d'habitation sont éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité Par décision des Pouvoirs Publics, les tarifs réglementés de vente d'électricité évoluent au 01/02/2023. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.edf.fr/entreprises ou www.edf.fr/collectivites

Résiliation

Délai de préavis de résiliation du contrat : aucun pour le Tarif Bleu.

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en trois étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. Etape 1 : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact.

Etape 2 : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Directeur Commercial Régional dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture. Etape 3 : vous restez en désaccord avec la réponse du Directeur Commercial Régional, vous pouvez dans ce cas solliciter le Médiateur EDF par internet sur https://mediateur.edf.fr ou par écrit au Médiateur EDF - TSA 50026 - 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ce parcours en 3 étapes, si dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou par écrit au Médiateur national de l'énergie – Libre réponse n°59252 – 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable: 82,7% nucléaire, 8,03% renouvelables (dont 2% hydraulique, 3,1% éolien, 1,9% solaire, 1% Biomasse, > 0,1% Géothermie), 7,5% gaz, 0,9% charbon, 0,4% pétrole, 0,4 % autres fossiles.

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/fillière) : 94,3% hydraulique: 93,4% France et 0,9% hors France (Norvège, Suède, Allemagne, Finlande),

2,6% éolien : 2% France (dont 1,6% enchères) et 0,6% hors France (Italie, Croatie, Espagne, Suède),

1.6% biomasse: 0.04% France et 1.6% hors France (Danemark, Finlande, Italie, Suède, Croatie, Pays-Bas, Portugal).

1,5% solaire: 1,1% France (dont 1% enchères) et 0,4% hors France (Italie, Espagne, Portugal, République Tchèque).

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France) : 84,2% hydraulique, 15% éolien, 0,5% solaire, 0,3% biomasse.

Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

Origine 2021 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impacts environnemental sur www.edf.fr